

BULLETIN D'ENGAGEMENT ETF À LA CERTIFICATION PEFC

CADRE RÉSERVÉ À PEFC Territoires OUEST



Promouvoir la gestion durable de la forêt

www.pefc-france.org

N° participant : 10-21- ETF - Date d'enregistrement :

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE*

Je, soussigné(e) : M. Mme

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Mobile :

Fonction :

Courriel :

Représentant l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :



ENGAGEMENTS

J'ENGAGE MON ENTREPRISE POUR 5 ANS À :

- Participer à la certification de la gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de mon activité.
- Respecter les règles de la gestion forestière durable définies dans les PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) et les règles de la certification forestière régionale et de groupe définies dans le PEFC/FR ST 1002 : 2016 ;
- Faciliter la mission du personnel de l'EAC et de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter tout document utile relatif à mon activité en lien avec ma participation au système PEFC ;
- Mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par l'EAC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion de ma participation à la certification forestière ;
- Accepter que ma participation soit publique ;
- Régler ma contribution financière à l'EAC compétente ;
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées ; une fois informé de ces changements, je pourrais poursuivre mon engagement (par accord tacite) au sein de PEFC, ou de mettre fin à ma participation par courrier adressé à l'EAC ;
- Mettre à jour auprès de l'EAC les informations relatives à ma participation en cas de modification de ma situation ou à sa demande ;
- Conserver, sur une durée minimum de 5 ans les documents me permettant de justifier du respect de mes engagements, notamment, les justificatifs de formation, les contrats de prestations travaux forestiers, les échanges de courriers, etc. ;
- En cas de retrait volontaire ou d'exclusion, j'ai bien noté que je ne pourrai pas de nouveau participer à PEFC pendant une période fixée par l'EAC.

Ma participation sera reconduite tacitement tous les cinq ans sous réserve de l'acquiescement de ma contribution annuelle, et sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration.

*Cochez la ou les cases correspondantes

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC Territoires Ouest. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC Territoires Ouest par courrier ou par mail.

➤ USAGE DU LOGO PEFC*

- Je ne souhaite pas utiliser le logo PEFC.
- Je souhaite utiliser le logo PEFC et pour cela, j'engage mon entreprise à : respecter les règles d'utilisation de la marque PEFC (PEFC/FR ST 2001 : 2008 disponible sur www.pefc-france.org ou auprès de PEFC Territoires Ouest).

➤ JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

- Un justificatif d'immatriculation (Kbis ou Avis de situation au répertoire Sirene) de moins de 3 mois.
- Une attestation MSA :
 - Soit une attestation de levée de présomption de salariat, en cas d'entreprise individuelle ou de société avec un gérant non-salarié.
 - Soit une attestation d'exécution de travaux forestiers, en cas de société avec uniquement des salariés.

➤ CONTRIBUTION FINANCIÈRE*

Montant de la contribution annuelle : 100€ (net de taxe, PEFC Territoires Ouest n'est pas assujéti à la TVA).

- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC Territoires Ouest
- J'effectue un virement (un RIB sera transmis par PEFC Territoires Ouest)

PEFC Territoires Ouest vous enverra chaque année votre appel à contribution.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À côté de l'adhésion directe à l'EAC, il vous est également possible d'adhérer à la charte nationale de qualité « ETF - Gestion durable des forêts » portée par Qualiterritoires et reconnue par PEFC France. Cette démarche permet à l'entreprise de travaux forestiers d'être référencée et reconnue dans sa capacité et son engagement à réaliser

des travaux pour des clients certifiés PEFC. Le dossier d'engagement « ETF - Gestion Durable de la Forêt » est disponible sur www.qualiterritoires.org, rubrique « ETF - Gestion Durable de la Forêt ». Pour toute information, contactez Qualiterritoires.

Je reconnais par la présente qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : Le :

Signature :

Document à retourner, complété et signé, à :
PEFC Territoires Ouest
15, boulevard Léon Bureau - 44 200 NANTES
Tél : 02 40 40 26 38
E-mail : ouest@pefc-territoires.org

*Cochez la ou les cases correspondantes

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC Territoires Ouest. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC Territoires Ouest par courrier ou par mail.